



DESRIPTIF D'ENSEIGNEMENT / *COURSE DESCRIPTION*

1^{ER} CYCLE

Enjeux socio-écologiques

Type de cours : Cours transversal

Langue du cours : français

Enseignant responsable du cours / *Professor(s)*

Florent Gougou, enseignant-chercheur en science politique (coordinateur du cours)

Contact : florent.gougou@sciencespo-grenoble.fr

Résumé et objectifs du cours / *Course description - Targets*

Ce cours transversal s'inscrit dans l'unité d'enseignement (UE) Transitions du premier cycle de Sciences Po Grenoble, qui se déploie sous la forme de deux modules complémentaires au premier et au second semestres.

De manière générale, le cours participe à la formation des étudiantes et des étudiants aux enjeux de la transition écologique et du développement soutenable. Il s'inscrit dans une dynamique ouverte par la Convention citoyenne pour le Climat de 2019, qui recommandait la prise en compte des enjeux socio-écologiques par l'ensemble des formations du supérieur, une dynamique qui a été confortée par le législateur dans la loi Climat et Résilience : le service public de l'enseignement supérieur a désormais comme mission « la sensibilisation et la formation aux enjeux de la transition écologique et du développement durable ».

Ce second module traite spécifiquement des apports des sciences juridiques, humaines et sociales dans la compréhension et la gestion de la crise écologique. À la fin du module, les étudiantes et les étudiants devront être capables de :

- comprendre comment le productivisme s'est imposé comme un méta-paradigme
- décrire les principales tensions sous-jacentes au gouvernement des problèmes de long terme
- discuter les différentes échelles d'action face à la crise écologique
- avoir un regard critique sur les solutions apportées à la crise écologique

Ce cours Enjeux socio-écologiques est organisé autour des réponses à la crise écologique. En s'appuyant sur la littérature scientifique, il décrit les réflexions contemporaines sur la manière dont peuvent se construire des solutions face aux trois dimensions majeures de cette crise, le dérèglement climatique, l'effondrement de la biodiversité et la raréfaction des ressources. Il montre ainsi comment les sciences humaines et sociales peuvent



se mettre au service du plus grand défi auquel est confronté l'humanité : atténuer les effets et s'adapter aux conséquences de l'Anthropocène.

Plan des séances / Course schedule (détails susceptibles d'évoluer)

Séance	Sujet	Lectures obligatoires pour préparer la séance
Séance 1	Démocratie et crise écologique	
Séance 2	Moteurs aux changements et non-changements de comportement	
Séance 3	Le droit comme réponse à la crise écologique	
Séance 4	Les communs comme réponse à la crise écologique	
Séance 5	Historiciser la pétrolisation du monde	
Séance 6	Les enjeux socio-écologiques des politiques de l'alimentation	

Modalités d'évaluation / Assessment

En première et en seconde session, l'examen terminal se présente sous la forme d'un écrit en temps limité. Cet examen vise à la fois à vérifier l'acquisition des connaissances liées à ce cours transversal et à évaluer la capacité à relier les défis économiques, politiques et sociaux de la crise écologique.

Cet examen prend la forme de deux questions à traiter en 100 mots maximum. Le temps imparti est de 1 heure. Chaque question est évaluée sur 8 points ; l'orthographe et la grammaire sont évaluées sur 4 points. Compte tenu de la durée conséquente accordée pour rédiger les réponses, un grand soin est attendu quant à la qualité de l'écriture et la correction de l'expression.



Information concernant le plagiat / *Plagiarism*

Il faut impérativement prendre connaissance de la charte anti-plagiat que vous trouvez sur [le site de Sciences Po Grenoble – UGA](#). Le plagiat est formellement interdit et susceptible de sanctions disciplinaires. Les travaux écrits rendus en version électronique seront analysés par un logiciel de détection du plagiat (Compilatio). L'utilisation de ChatGPT - ou de tout autre dispositif ayant recours à l'intelligence artificielle - comme outil de rédaction de tout ou partie des exercices de cours, écrits comme oraux, est considérée - à l'exception d'un usage pédagogique encadré par un enseignant - comme une fraude au contrôle continu. En particulier tout extrait d'un exercice réalisé par un étudiant, reprenant substantiellement aussi bien que formellement les éléments d'une rédaction produite par un générateur de texte par intelligence artificielle, relève de la fraude et peut à ce titre être soumis aux mêmes sanctions disciplinaires que le plagiat.

Bibliographie indicative / *Bibliography*

Charbonnier Pierre, *Culture écologique*, Paris, Presses de Sciences Po, 2022